

ABONNEMENT. Saumur: Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8. Poste: Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10. On s'abonne: A SAUMUR, chez tous les Libraires; A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33; A. EWIG, Rue Fléclier, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS. Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30. Faits divers... 75. RÉSERVES SONT FAITES. Du droit de refuser la publication des insertions... Les articles communiqués doivent être remis au Bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus. On s'abonne: A PARIS, 5111 M. HAVAS-LAFFITE & Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance. Paraissant tous les jours, le dimanche excepté. Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 20 Août 1879.

LA QUESTION BLANQUI.

La question Blanqui se pose de nouveau. Le vieux conspirateur, élu une première fois par la 1^{re} circonscription de Bordeaux, puis invalidé et déclaré inéligible par la Chambre, revient le dimanche 31 août solliciter un second mandat de ses électeurs. L'émotion est grande dans le camp officiel, car un nouveau succès de Blanqui serait un de ces affronts qui tuent les cabinets et les gouvernements. Il ne suffit pas de fabriquer des lois qui limitent les fantaisies électorales, d'avoir une majorité fidèle qui écarte les candidats désagréables, il faut encore, sous le régime de la souveraineté du peuple, que les électeurs se soumettent à ces exigences. Dans le cas contraire, la comédie peut durer longtemps. Toutes les feuilles tenant de près ou de loin au cabinet du moment, depuis la République française et le Journal des Débats jusqu'au XIX^e Siècle et au Temps, invoquent le respect de la loi qu'ont faite leurs amis et reprochent à Blanqui comme privé de ses droits électoraux. Ces feuilles ont trouvé juste que les électeurs de Puteaux nommassent en tête de leur liste municipale le citoyen Rogues qui sort du baigne. Elles ont même trouvé d'excellents arguments pour démontrer que la loi d'amnistie rendait aux condamnés tous leurs droits politiques, avec la gloire en sus. Le gouvernement a grâcié, il n'y a plus rien à dire, attendu que le gouvernement est le maître de rendre à la vie politique tel ou tel qui lui convient. Mais ici commence la difficulté. Le corps électoral, qui nomme les députés parmi lesquels on choisit les ministres et les présidents de la République, pourrait trouver à son tour que les grâces ont été mal réparties, et se mêler d'accorder celles que le gouvernement a oubliées. Tel est le cas de Blanqui. Nous y retrouvons toujours cette éternelle question de l'éligibilité qui nous paraît assez difficile à définir et à trancher sous le régime de la souveraineté absolue du peuple. Dans les débats qui ont eu lieu à la Chambre pour la première invalidation de Blanqui, le gouvernement s'est bien gardé de discuter la question en principe. Il eût été battu, et il se fut trouvé en présence de précédents assez embarrassants à évoquer. Il eût fallu discuter le cas de Louis-Napoléon Bonaparte, élu en 1848 quoiqu'il fût privé de tous ses droits; — celui de Rochefort en 1869, qui se trouvait un peu dans la même situation; — celui des princes d'Orléans en 1871, qui, d'après la loi, ne pouvaient même pas rentrer en France. Blanqui pouvait invoquer tous ces précédents et bien d'autres raisons; on n'en a pas parlé. La Chambre a rendu contre lui un de ces arrêts sans motifs qui sont plus commodes et qui dispensent de toute explication: Sic volo, sic jubeo.

On nous annonce que, pour éviter une seconde élection Blanqui, le gouvernement, toujours au nom de la loi, déclarerait nuis tous les bulletins portant son nom, et ne compléterait que ceux des autres candidats. C'est absurde; mais il paraît que MM. Le Royer, Ferry et les autres y voient le comble de l'adresse.

Voilà dans quelles conditions s'ouvre la campagne électorale. Pour affaiblir le parti Blanqui, on a imaginé encore un autre tour. On suscite des candidats multiples, dans l'espoir d'en trouver un qui rallie une majorité. Il y en a déjà trois: MM. Métadier, Songeon et Achard; il en viendra encore d'autres pendant cette quinzaine.

Nous venons de lire la profession de foi du citoyen Achard. Celui-ci demande l'expulsion immédiate des Jésuites, la séparation de l'Eglise et de l'Etat, l'épuration des fonctions publiques, la suspension de l'inamovibilité de la magistrature, etc. Nous ne voyons pas ce que Blanqui pourrait demander de plus, et pourquoi les électeurs de Bordeaux, s'ils sont exigeants, préféreraient Achard à Blanqui?

M. Marcou, de l'Aude, et M. Boyssat, de Saône-et-Loire, ont écrit pour appuyer Achard; mais nous ne voyons pas pourquoi l'Aude et la Saône auraient plus d'autorité dans la Gironda que tels ou tels autres départements.

Il y a enfin contre Blanqui une dernière machine de guerre, l'histoire des petits papiers, les dénonciations faites jadis par Blanqui au ministre Duchâtel contre ses collègues en conspiration.

Le XIX^e Siècle éditait dimanche cette chronique, prétendant encore apporter des pièces à l'appui. Mais qu'importe cette vieille histoire?

M. Duportal n'a-t-il pas eu aussi ses petites révélations, éditées par la République française? Cela ne l'empêche pas de siéger à la Chambre et ses électeurs n'y trouvent pas à redire. M. Rogues a eu bien d'autres infortunes, puisqu'il est resté six ans au baigne; cela n'empêche pas les électeurs de Puteaux de l'acclamer. Pourquoi les feuilles qui célèbrent cette élection sont-elles si sévères pour Blanqui?

En fin de compte, tout bien pesé, Blanqui nous paraît tout aussi digne que les autres d'entrer dans le sanhédrin parlementaire. Il a passé sa vie en prison, il n'en sortait que pour se faire reprendre comme conspirateur récidiviste, — il a fait quelques mauvais coups, dont le plus récent, celui du 31 octobre, l'a lié intimement à M. J. Ferry: ce sont là des états de services sérieux; — il a entre temps quelque peu bavardé sur les frères et amis, soit avec M. Dufaure, soit avec M. Duchâtel, mais il peut invoquer tant de bons exemples! et puis tout cela est vieux, et les électeurs de Bordeaux n'en ont cure!

Il ne fera pas plus de sensation au Parlement que n'en a fait Ledru-Rollin à sa rentrée en scène, et que n'en a fait au Sénat Victor Hugo.

Le gouvernement seul, qui s'est commis en la bagarre, en recevra un camouflet mémorable. Mais cela nous est bien égal, et c'est peut-être ce que veulent les électeurs de Bordeaux.

Chronique générale.

Le Président de la République, accompagné du général Pittié, s'est rendu lundi à Vincennes, dans une des salles du vieux donjon, pour visiter les nouveaux drapeaux qui doivent être distribués le mois prochain à l'armée. Des officiers d'état-major ont parcouru également l'avenue des Champs-Élysées et

toutes les avenues adjacentes à l'Arc-de-Triomphe, en prenant des notes pour l'emplacement des troupes le jour de la cérémonie de la distribution des drapeaux, qui paraît définitivement devoir avoir lieu aux Champs-Élysées.

Voici, d'après le Petit Parisien, le texte de la lettre par laquelle M. Jules Simon a répondu à l'adresse du comité électoral qui avait soutenu sa candidature dans le 8^e arrondissement en 1863 et 1869:

« Messieurs et chers concitoyens, L'article 7, au sujet duquel vous m'écrivez, fera du tort à la République et n'en fera qu'à elle.

« Les maisons qu'on veut fermer changeront de maîtres en apparence et ne changeront pas de doctrines.

« Les républicains auront renoncé au principe de la liberté d'enseignement qui est une des libertés les plus nécessaires, et ce sera une honte de l'avoir demandée quand nous n'étions pas les maîtres, et de la supprimer à présent que nous le sommes.

« C'est précisément parce que j'ai promis d'être, en tout temps, fidèle à la liberté, que je combats un article qui est une atteinte à la liberté.

« Je ne suis pas plus que vous partisan des écoles congréganistes. Je crois que les écoles de l'Etat sont les meilleures à tous les points de vue. On peut encore les perfectionner. Ne vaut-il pas mieux y travailler avec énergie, que de déclarer, comme on le fait par l'article 7, qu'on se sent battu, et qu'on a recours aux lois de proscription comme les régimes despotiques?

« Agréez, Messieurs et chers concitoyens, l'assurance de mes sentiments fraternels.

« JULES SIMON. »

Quelques-uns des brailleurs de la Marseillaise, à Lyon, ont voulu renouveler au Casino les scènes de beuglement qui se sont produites au concert Bellecour. Ils ont demandé à grands cris la Marseillaise. Le directeur du Casino ne voulant pas que son établissement devienne le théâtre d'un nouveau pugilat radical, a fait immédiatement expulser de la salle les individus qui réclamaient ce chant. On nous écrit que: « Honteux d'avoir été chassés d'un lieu public, ils se proposent d'y revenir en plus grand nombre et d'y faire la loi. »

Nous verrons de quel côté se mettra la police, et s'il est licite de provoquer le désordre en forçant les gens à jouer la Marseillaise.

Un manifeste furibond vient d'être publié à Lyon en faveur de l'élection Blanqui à Bordeaux.

Nous y trouvons cet aveu qui doit singulièrement éclairer le gouvernement:

« Réélire Blanqui, que l'opportuniste traite en galérien, c'est forcer le gouvernement à faire cesser la proscription qui pèse encore sur tant de membres éminents de la Commune, et c'est arracher d'un seul coup à l'exil ou au baigne les Rochefort, les Trinquet, les Vallés et les Lissagay ray. »

Ce qui vient de se passer à Lyon paraît avoir ému le gouvernement. La tentative

d'envahissement d'un journal, la grossière manifestation qui a été faite devant l'hôtel du gouverneur militaire et les scènes de désordre qui se sont passées devant l'établissement des Jésuites de la rue Sainte-Hélène, que les chanteurs de Marseillaise voulaient jeter à l'eau, mettre la corde au cou, paraissent avoir tout particulièrement provoqué l'attention personnelle du Président de la République. Dimanche soir, il a été question de mander à Paris le général Farre.

Nous trouvons dans le Figaro des renseignements intéressants sur le conflit pendant entre le Saint-Siège et le gouvernement au sujet de la nomination d'un titulaire à l'évêché d'Amiens.

L'abbé Reinhardt de Lichty, le candidat présenté par M. Lepère, n'a été écarté par l'information canonique que parce qu'étant simple vicaire, il ne pouvait être élevé à la dignité épiscopale, sans blesser d'autres hauts représentants du clergé.

Un autre candidat, recommandé par M. Hérold, eût été certainement agréé par le Saint-Siège, mais le gouvernement, pour des raisons à lui personnelles, n'a pas jugé à propos de le présenter.

Quant au quatrième candidat, officiellement présenté par le gouvernement, il a été rejeté par le Saint-Siège pour incapacité.

Dans le cas présent, le Saint-Siège aurait une grande chance pour lui: c'est la neutralité de M. Gambetta, qui ne s'est pas toujours, comme aujourd'hui, désintéressé des affaires religieuses, témoin M^r Goux, actuellement évêque de Versailles, qui a été choisi et nommé par le président de la Chambre contre le gré de M. Lepère.

Les journaux qui passent pour des organes les plus accrédités du gouvernement en sont arrivés à ne plus voir dans l'Eglise catholique qu'une « institution féodale », « un reste du moyen âge ». Ils se demandent ce que l'on peut en faire. Après y avoir bien réfléchi, ils sont d'avis d'appliquer à l'Eglise les procédés de 1789 à l'égard des droits féodaux. On ne songe pas à les « placer » sous la sauvegarde de la liberté, on les « abolit ». L'Eglise, dit la République française, « représente parmi nous le moyen âge; traitons-la, tant qu'elle aura vie, comme une institution féodale placée sous la suzeraineté de la République ». Nos républicains n'ont jamais dit plus clairement et plus cyniquement que l'Eglise catholique doit être traitée comme une vas-sale.

L'Ordre se plaint de ce que les « bonapartistes ont disparu pour faire place aux jérémistes », et il attribue aux « royalistes » et aux « radicaux » l'introduction de cette « dénomination nouvelle ».

Il demande « ce que cela veut dire ».

Le Pays et le Petit Caporal ont fait à cette question une réponse anticipée et catégorique en démontrant l'indignité de ce Bonaparte démagogue.

L'Ordre s'écrie: « Le prince Napoléon est-il contesté? Le prince Napoléon est-il contestable? Et s'il l'est, qu'on nous cite, avec signatures au bas, les déclarations et les protestations des sécessionnistes. »

cessionnistes », et que leur signature se trouve au bas de déclarations pleines de mépris pour l'Altesse de M. Pascal.

Une statue va être érigée à Rabelais sur la principale place de Chinon, ville natale du grand écrivain.

A cet effet, un concours a été ouvert par le Conseil municipal de Chinon, et un comité de souscription a été institué.

Les membres qui font partie de ce comité appartiennent à la fine fleur du radicalisme. On y voit figurer, cela va sans dire, l'illustre Engelhard et le non moins célèbre Ulysse Parent.

C'est, comme on peut le voir, une manière de manifestation démagogique qu'on organise autour du nom de Rabelais. Rabelais radical ! Rabelais 3631 Rabelais inscrit à l'Union républicaine ! Rabelais transformé en adepte des doctrines des Clémenceau et des Tolain !... c'est là un de ces spectacles bouffons comme il n'est donné qu'aux radicaux de nous en offrir.

Remarquez que nous sommes loin de nous opposer à l'érection d'une statue à l'un des plus grands écrivains que la France s'honore d'avoir produits. Mais nous protestons contre cette prétention des radicaux à monopoliser la mémoire de Rabelais, dont la sublime raillerie, s'il ressuscitait, trouverait si fort à s'exercer sur eux. (Gaulois.)

CONGRÉGANISTES ET LAÏQUES.

Les journaux de Paris publient les résultats des concours qui viennent d'avoir lieu pour les bourses communales dans les écoles primaires supérieures.

De 1 à 25, les élèves des congréganistes ont eu 22 numéros ; les élèves des écoles laïques (n° 6, 14 et 17).

Sur les 100 premiers numéros, les congréganistes en ont obtenu 75 ; les laïques 25.

Sur 362 élèves classés, on compte 234 congréganistes et 128 laïques.

Dans le concours général pour le dessin, les élèves des Frères ont obtenu 7 prix sur 40 ; les laïques n'ont eu que les n° 3, 5 et 10.

Dans les examens pour le certificat d'études, les congréganistes ont obtenu, en moyenne, 13 certificats par école, et les laïques seulement 8,80.

Il devient de plus en plus évident qu'on ne frappe les établissements congréganistes que parce qu'ils sont les meilleurs et que le régime républicain ne saurait supporter cette supériorité incontestable des congréganistes sur les laïques.

Ces résultats, si significatifs cependant, n'empêcheront pas Messieurs du Conseil municipal de Paris de prétendre que l'enseignement congréganiste est inférieur à l'enseignement laïque et que les Frères ne sont que des ignorants.

Les directeurs de l'administration du ballon captif ont décidé l'enlèvement immédiat de tout le matériel. Dès dimanche, dans la matinée, on roulait le filet qui entoure le tissu, aussitôt ce travail terminé, on roulera le tissu lui-même.

Pour enlever la nacelle restée amarrée dans la cuvette ménagée dans le sol pour qu'on dut descendre de plein-pied, il faudra établir un échafaudage spécial, car le poids seul de la nacelle est de plus de 7,000 kilogrammes.

Les notaires d'Auch viennent de prendre une mesure déjà mise en pratique depuis quelques années par les notaires d'Agen. Ils ont décidé qu'à partir du 31 de ce mois d'août, leurs études seraient désormais fermées les dimanches et jours fériés, et qu'il y aurait un notaire de service pour retenir seulement les testaments et donations.

Les souscriptions ouvertes en France pour les incendiés de Châtenois, nos anciens compatriotes, paraissent causer une certaine irritation chez nos voisins les Allemands, qui manifestent déjà leur mécontentement au sujet de la sympathie que les Alsaciens-Lorrains trouvent dans notre pays. Des journaux de Berlin prétendent que les trois sociétés de gymnastique qui viennent

d'être dissoutes en Alsace, par l'autorité allemande, pour avoir voulu contribuer aux fêtes de Nancy, sont un premier avertissement donné à ceux qui veulent faire en France des manifestations inopportunes.

Le Phare de la Loire publie la lettre suivante :

Saint-Nazaire, le 12 août 1879.

Monsieur le directeur,

J'ai habité si longtemps la côte d'Afrique, que je suis encore sous l'influence des habitudes des contrées tropicales, c'est-à-dire mi-sauvages !

Ma lettre a donc pour but de signaler à l'attention publique, en France, les faits qui se passent actuellement à environ 20 milles Nord de la ville de Sierra-Leone, dans les Rivières-Scarries, où le commerce d'échanges avec les naturels est entre les mains de quatre maisons françaises.

Les négociants français ont acheté aux roitelets nègres de ces parages divers lots de terrains et y ont fait construire des comptoirs pour y emmagasiner leurs produits oléagineux, qu'ils chargent ensuite sur divers navires à destination de Marseille, Nantes, Bordeaux ou Caen, villes où sont les principales savonneries françaises.

Depuis environ trois mois, le gouvernement britannique s'est emparé, à main armée, de l'embouchure des deux rivières des Scarries, et cela malgré les nombreuses protestations formulées soit par les négociants français établis depuis longues années dans ces parages, soit par les rois nègres du pays, qui veulent, à juste titre, gouverner leur pays eux-mêmes.

Les Anglais se sont si peu gênés, qu'ils se sont emparés de Kiakouky, formant l'entrée des deux rivières Scarries, et y ont établi un poste de douanes, qui perçoit des droits depuis le 1^{er} juin dernier, malgré la revendication qu'un a faite le négociant français à qui appartient cette île et ses dépendances depuis 1872. (Cette revendication a été remise le 3 juin dernier au gouverneur de Sierra-Leone, par M. Baresle, agent consulaire de France.)

Ce même négociant a prévenu le ministre des affaires étrangères à Paris de l'abus de pouvoirs commis par le gouvernement anglais, mais il faut croire que notre ministère a trop à faire et que ses employés ne sont même pas en assez grand nombre pour envoyer un simple accusé de réception aux réclamations qu'on lui adresse.

Il est on ne peut plus regrettable, monsieur le directeur, que notre gouvernement ne soit pas plus soucieux des intérêts de ses nationaux à l'étranger. Le gouvernement britannique moleste et baffoue tout ce qui s'appelle Français, tandis que si un Anglais, de si minime importance qu'il soit, est molesté quelque part, de suite on en fait une interpellation au Parlement, et aussitôt un navire de guerre est expédié pour régler les différends.

Me permettez-vous, monsieur le directeur, de vous tenir au courant de ce qui se passe dans les Scarries, à savoir si le gouvernement anglais (qui n'a aucun droit dans ces parages), l'emportera sur notre gouvernement, qui est toujours trop disposé à baisser pavillon devant la jalousie commerciale britannique ?

Pour moi, qui possède l'île de Kiakouky, chef des deux rivières Scarries, je ne me soucie point de rester sous la juridiction anglaise ; je laisse cet honneur à d'autres !... Mais que notre gouvernement prenne nos droits en mains et fasse payer au gouvernement britannique et nos établissements et les dommages causés à notre commerce par son occupation, à main armée, d'un pays sur lequel il n'a aucun droit.

Veuillez agréer, monsieur le directeur, avec mes remerciements, l'assurance de ma respectueuse considération.

J. MAILLAT,

Place du Bassin, Saint-Nazaire-sur-Loire.

Nous avons déjà parlé, il y a quelques mois, de cette prise de possession, par les Anglais, d'une petite île sur la côte d'Afrique occupée par nos soldats. Il paraît que notre gouvernement s'est empressé de faire évacuer le territoire, sur l'invitation du Foreign Office. M. Waddington, au lieu de prendre sous sa protection les Grecs et autres peuples lointains, ferait mieux de s'occuper de nos nationaux, dont les intérêts sont sacrifiés à nos voisins d'outre-Manche, à Terre-Neuve comme à Matakou.

Etranger.

MANIFESTATION A BRUXELLES.

Des affiches rouges, émanant de la Fédération socialiste de Bruxelles, ont été placardées samedi sur différents points de la capitale, et notamment sur les murs de l'Hôtel-de-Ville. Ces affiches protestent contre les arrêtés d'expulsion pris récemment à l'égard des sieurs Hirsch, Most, Osang et Paul Brousse, et se terminent par ces mots : « A bas les expulseurs ! Vive la liberté ! »

Un grand meeting socialiste, organisé pour protester contre l'expulsion des sieurs Most et Brousse et contre la loi sur les étrangers, a eu lieu lundi soir, 18 août, à l'estaminet du Cygne, sur la Grande-Place.

Des affiches rouges, publiées et apposées par les soins de la Fédération socialiste et signées « Le Comité », invitent tous les ouvriers de Bruxelles à prendre part à cette manifestation.

Chronique militaire.

On sait que tous les officiers de l'armée française sont actuellement pourvus d'un revolver du modèle 1874. Il vient d'être décidé que les officiers de la réserve et ceux de l'armée territoriale auront droit, en 1879, à une allocation de trente cartouches à balles de revolver à titre gratuit et qu'ils pourront en outre s'en procurer quatre-vingts autres, en remboursant le prix à l'Etat. Ces mesures ont pour objet d'encourager les officiers à s'exercer constamment au tir de cette arme.

Le 1^{er} régiment de cuirassiers, le 8^e de dragons, le 44^e de chasseurs et le 44^e de husards vont essayer un nouveau modèle de pantalon de cheval, établi de manière à faire disparaître les inconvénients de celui qui est actuellement en usage. Les basanes sont coupées de façon à être plus longues à l'intérieur de la jambe et plus courtes à l'extérieur. Le fond est taillé de manière que le pantalon ne soit ni trop long quand l'homme est à pied, ni trop court quand l'homme est à cheval, comme il arrive aujourd'hui. L'emplacement des poches a été modifié. Enfin, la largeur est moins grande, ce qui donnera à l'homme une marche moins pesante, lui évitera des excoriation et ne fera plus des basanes un vrai nid à poussière comme auparavant.

Le nouvel uniforme pour l'infanterie que l'on essaye en ce moment n'est pas du goût de tout le monde. Voici, par exemple, ce qu'en dit le Petit Moniteur :

On remplace la tunique par une sorte de vareuse large, flottante, au dos pourvu d'une palette à quatre boutons, qui rappelle parfaitement celle de ces hideux ulsters, qu'on a si justement nommés des sorties d'hôpital. Ajoutons, pour qu'on se figure complètement l'effet disgracieux de cette vareuse, qu'elle a un collet noir. Si encore avec ça on distribuait des perruques blondes, ce serait comme dans Madame Angot.

Les épaulettes, les traditionnelles épaulettes à franges, cèdent leur place à un objet plus laid encore que la vareuse.

Ce sont d'anciens corps d'épaulettes, mais très-petits, recouverts en drap bleu-noir, bordé d'une mince torsade de laine rouge, et portant sur l'ovale du crapaud (c'est le terme) le numéro du régiment en drap rouge. L'armature en fer et en carton subsiste toujours ; bref, c'est l'ancienne épaulette, infiniment réduite et dépourvue de sa torsade et de ses franges. Après cela, on a peut-être eu l'intention de faire des économies de laine.

Cet affreux uniforme vient d'être mis sur le dos de quelques soldats de la garnison de Paris. Les infortunés fantassins, victimes de cet essai, se sont montrés ainsi vêtus ces jours-ci dans les rues de Paris. Les promoteurs de cet uniforme n'ont qu'à les consulter sur les compliments qu'ils recueilleraient dans leur promenade pour savoir comment la population parisienne a accueilli la nouvelle vareuse et la nouvelle épaulette.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumur.

Nous apprenons que les engagements pour les courses de cette année sont très-

nombreux. A cette occasion, nous croyons devoir informer les souscripteurs chez lesquels on aurait oublié de se présenter, qu'ils pourront s'inscrire jusqu'à la veille du jour des courses, chez le concierge de la Mairie.

CLASSE DE 1878.

Voici, pour chaque canton de l'arrondissement de Saumur, le dernier numéro compris dans la première portion du contingent de la classe 1878 :

Doué, 71. — Gennes, 60. — Montreuil-Bellay, 72. — Vihiers, 121. — Saumur (N.-E.), 64. — Saumur (N.-O.), 54. — Saumur (Sud), 106.

Les numéros de tirage affectés à l'armée de mer sont les suivants :

Doué, 2 et 6. — Gennes, 1. — Montreuil, 2 et 3. — Vihiers, 3, 4 et 6. — Saumur (N.-E.), 1. — Saumur (N.-O.), 2. — Saumur (Sud), 2 et 3.

Les jeunes gens qui voudront passer de l'armée de mer dans l'armée de terre, et réciproquement, adresseront au commandant du bureau de recrutement de leur subdivision une demande de permutation légalisée par le Maire. Ils mentionneront dans cette demande leurs noms et prénoms, leur numéro de tirage et le corps dans lequel ils désirent servir.

Ces demandes seront adressées, le 30 août au plus tard, au commandant du bureau de recrutement.

THEATRE DE SAUMUR.

L'administration des théâtres d'Angers nous adresse le programme des spectacles qui seront donnés à Saumur, à l'occasion des courses et du carrousel, les 24, 25 et 26 août.

Dimanche 24. — 1^o Autour du Lac ; 2^o Le Petit Ludovic.

Lundi 25. — 1^o Je reviens de campagne ; 2^o Le Voyage de M. Perrichon.

Mardi 26. — Entr'autres pièces : Le Gamin de Paris. (Le programme de cette soirée n'est pas encore complètement arrêté.)

Les principaux interprètes sont : M^{lle} Scriwaneck, des théâtres de Paris ; M. Montbars, de l'Odéon ; M^{lle} Fassy, du même théâtre, etc.

Voici l'allocation prononcée lundi, à l'ouverture du Conseil général, par M. le comte Dürfort de Civrac, président :

« Messieurs, dans d'autres enceintes, des présidents de conseils généraux ont cru pouvoir, croiront peut-être encore cette année, pouvoir aborder dans leurs discours le terrain politique, y traiter des questions entièrement politiques.

Si je suivais cet exemple, mes appréciations personnelles courraient fort le risque, j'en ai peur, de ne pas rencontrer de votre part, mes chers collègues, un assentiment unanime.

L'émission d'une opinion légitime, la contradiction, la demande implique le droit de réponse, et le Conseil général se trouverait ainsi engagé dans une voie qui n'est pas la sienne.

Sans prétendre ici critiquer, encore moins blâmer ce qui se fait ailleurs, je crois donc, aujourd'hui plus que jamais, que le silence sur tout ce qui est du domaine purement politique et gouvernemental est le parti le plus sage, le plus conforme à l'esprit comme à la lettre de la loi qui régit les conseils généraux.

Sachons demeurer dans les limites de nos attributions, maintenons-en l'intégrité sans rester en deçà, sans aller au delà, assurés de répondre, par l'exercice aussi ferme que modéré de notre mandat, aux intentions de ceux qui nous ont élus.

Nous y trouverons d'autant plus de force et d'autorité pour défendre les intérêts qu'ils nous ont confiés et pour défendre aussi, s'il en était besoin, leurs libertés, leurs droits de citoyens.

Au point de vue des affaires départementales, la session que nous venons d'ouvrir se présente dans des conditions tellement normales, que nous pouvons la considérer comme la reproduction, comme la continuation en quelque sorte de celles qui l'ont précédée.

Toutes les questions qui vous sont soumises ont été à plusieurs reprises déjà l'objet de votre examen le plus attentif.

L'enseignement soit public, soit privé, a de tels droits à votre sollicitude, il occupe

une si grande place dans vos préoccupations, que vous voudrez, j'en ai la confiance, renouveler et confirmer, en faveur de la libre concurrence dans l'éducation, le vœu important que vous avez émis dans votre dernière session.

» Dans le rapport si complet et si satisfaisant qui vous a été adressé et que vous avez déjà étudié, M. le Préfet, et c'est une justice que je m'empresse de lui rendre, a mis tous ses soins à s'inspirer de vos délibérations, à répondre aux désirs que vous avez exprimés.

» Notre tâche, Messieurs, sera donc cette année singulièrement facilitée et abrégée par nos travaux antérieurs.

M. le Préfet de Maine-et-Loire a pris l'arrêté suivant :

« Nous, Préfet de Maine-et-Loire, vu le rapport de M. le Sous-Préfet de Saumur en date du 8 août courant, duquel il résulte que, le samedi 2 du même mois, le sieur Baudru, garde-champêtre de la commune de Douces, s'est porté à un acte de violence injustifiable en dégainant son sabre et en menaçant M. Robin, conseiller municipal délégué pour présider la distribution des prix des écoles communales de Douces, alors que M. Robin se présentait devant la maison d'école pour terminer l'aménagement de la cour en vue de la solennité, et en diriger l'ornementation.

» Considérant que cet acte, dirigé contre un conseiller municipal revêtu d'un caractère particulier par la mission dont il avait été chargé, témoigne de la part du garde Baudru d'un manque absolu de respect aux décisions de l'administration ; que le maire de Douces déclare n'avoir pas donné à cet agent l'ordre de dégainer ;

» Sur la proposition de M. le Sous-Préfet de Saumur :

» Vu la loi du 18 juillet 1837 ;

» Arrêtons :

» Art. 1^{er}. Le sieur Baudru, garde-champêtre de la commune de Douces, est et demeure révoqué de ses fonctions.

» Art. 2. Expédition du présent arrêté sera adressée à M. le Sous-Préfet de Saumur, chargé d'en assurer l'exécution.

» A Angers, le 14 août 1879.

» Signé : ANTON BÉCHADE.

Nous n'avons aucun motif, dit l'Union de l'Ouest, pour défendre le garde-champêtre de Douces ; mais nous ne comprenons pas pourquoi le conseiller municipal délégué pour présider la distribution des prix pouvait avoir droit d'entrer dans l'école la veille de cette distribution.

Coutures. — Le dimanche 10 août, vers 7 heures du soir, la veuve Béchet, âgée de 76 ans, demeurant au bourg de Coutures, canton de Gennes, a été renversée par une voiture qui lui est passée sur le corps.

Transportée à son domicile, M. le docteur Lecacheur, de Brissac, que l'on était allé chercher, a déclaré que cette femme avait plusieurs contusions et la jambe droite cassée, ce qui a occasionné une forte hémorragie.

Elle a expiré le surlendemain, des suites de ses blessures.

Cet accident est dû à l'imprudence du conducteur de la voiture, le fils Archangé, garçon boucher à Baugé, dont le père a offert de payer tous les frais, y compris ceux de la sépulture.

Tentative de déraillement. — Une tentative de déraillement a eu lieu, dans la nuit de dimanche à lundi, entre Thouarce et Quincé, en pleine forêt de Brissac, près du passage à niveau, sur le chemin de Vauchréten.

La gardienne de ce passage, qui avait été insultée par les malfaiteurs, a mis sa lanterne au rouge et le mécanicien a pu amortir le choc contre les obstacles posés sur la voie.

La justice informe.

Aucun accident n'est à déplorer. Espérons que les coupables seront retrouvés et sévèrement punis. (Patriote.)

Le bureau météorologique du New-York Herald communique la dépêche suivante :

« New-York, 17 août, 3 h. soir.

» Une perturbation affectant les côtes de la France arrivera entre les 22 et 24. Fortes pluies. Bourrasques de l'est rétrogradant vers le nord. Forts vents. Abaissement de la température et peut-être éclaircies.

Par décret, il est alloué au département de Maine-et-Loire une subvention de 7,365 fr. destinée à la construction d'une infirmerie et

à l'appropriation d'une salle d'école dans la maison d'arrêt d'Angers.

On pose en ce moment, dans la traversée de Nantes, un fil télégraphique destiné à relier directement Bordeaux et Brest.

On lit dans Paris-Journal :

« M. le duc d'Audiffret-Pasquier vient de vendre à M. Mame, l'éditeur bien connu, sa villa de Dinard, au prix de 400,000 fr. »

Il arrive fréquemment qu'en écrivant une dépêche télégraphique, on souligne c'est l'usage dans la correspondance par lettre — certains mots, tels que le lieu de destination. Or, aux termes du règlement du service télégraphique, toute ligne de ce genre est comptée en sus. Cette disposition paraît généralement ignorée du public ; aussi croyons-nous devoir avertir nos lecteurs de ne souligner dans les télégrammes que les mots qui doivent être spécialement mis en évidence.

LA ROSIÈRE DE CHATEAUGONTIER.

Le 15 août, Châteaugontier a eu de belles fêtes pour le couronnement d'une rosière, en conformité du legs fait à la ville par M. Paul-Romain Quinefauld.

M. Quinefauld, ancien vérificateur de l'enregistrement, était né à Châteaugontier. A l'expiration de ses fonctions, il y revint habiter plusieurs années ; mais, en dernier lieu, il s'était retiré à Laval, où il habitait un appartement dépendant de l'hôtel de l'Ouest. La mort vint l'y frapper le 24 décembre 1878. Il laissait le testament dont voici le texte :

« Je, soussigné, Paul-Romain Quinefauld, domicilié de Châteaugontier, déclare par le présent, mon testament olographe, instituer, pour ma légataire universelle, la commune de Châteaugontier, pour, par elle, pouvoir disposer en toute propriété et comme bon lui semblera, à partir du jour de mon décès, de tout ce qui composera ou dépendra de ma succession.

» A la charge de :

» 1^o Couronner une rosière tous les ans pendant 60 années consécutives ; de lui verser ou remettre 1,000 francs un an après le couronnement, qui aura lieu le 15 août. Si elle se marie dans le courant de l'année, elle recevra 2,000 francs.

» Cette rosière sera choisie parmi les filles d'ouvriers nécessaires, si elle n'a également pour vivre que le travail de simple ouvrière ; elle devra être bien constituée, saine et laborieuse, avoir au moins 21 ans et 30 ans au plus.

» Le futur devra avoir au moins 25 ans et 35 ans au plus, simple ouvrier ou manoeuvre, d'une bonne santé, robuste, sobre, laborieux et pas de mauvais antécédents.

» Dans le cas où la rosière ne devrait recevoir que 1,000 francs, les autres 1,000 seraient reportés à l'année suivante, soit 1,500 francs et 3,000 francs.

» La commission chargée de l'exécution de ces conditions sera composée du curé de la paroisse où résidera la rosière, du maire, du président du tribunal civil, du procureur de la République ou royal ou impérial, et d'un médecin.

» 2^o Payer mes dettes, si j'en laisse, et les frais funéraires ;

» Faire élever sur ma tombe un mausolée en granit avec une plaque en bronze, sur laquelle sera gravée ce qui suit : « Paul-Romain Quinefauld, né le 18 mai 1805, décédé le....., instituteur d'une rosière. »

» Ce mausolée devra être entretenu en bon état.

» 3^o Faire célébrer un service annuel pour le repos de mon âme, le lendemain du couronnement.

» 4^o Donner le plus de solennité possible à la fête du couronnement.

» Je désire que mon nom soit donné à la place de l'Écu de France.

» Fait et écrit en entier de ma main, le huit septembre mil huit cent soixante-quinze, à Châteaugontier.

» Signé : QUINEFAULD.

La rosière désignée cette année était M^{lle} Louise-Rosalie Rezé, âgée de 22 ans, ouvrière ravaudeuse, unique soutien d'une mère infirme. La cérémonie a eu lieu tour à tour à la mairie et à l'église Saint-Jean, paroisse de la jeune fille, en présence et avec le concours de toutes les autorités.

Faits divers.

LA CATASTROPHE DE MONTSECRÉT.

Voici exactement les noms des victimes, de la terrible collision qui s'est produite les 15 août, entre les stations de Flers et de Montsecret :

Personnes dont le décès était constaté samedi, à midi :

M. Hamel, mécanicien. — M. Guénon, chauffeur. — M. Fautray, conducteur chef de train. — M. Bataille, mécanicien. — M^{lle} Durand, de la Maissonnette-d'Oisselein. — M. Adam-Dumont, de Briquerville, près Cherbourg. — M^{lle} Gassion, de Rouen. — M. Bretonnel, de Flers. — M. Leprince, marchand de beurre à Flers.

Personnes atteintes de blessures plus ou moins graves :

M. Lefort, pharmacien au Mesle-sur-Sarthe. — M^{lle} Lefort. — M^{lle} Adam-Dumont, dont le mari est au nombre des morts. — M. Adam-Dumont, beau-frère de cette dame. — M. Victor Larmé, marchand de nouveautés à Flers, M^{lle} Larmé et M^{lle} Victor Larmé. — Marie Dubois, domestique. — M. Coquet, tailleur à Flers. — M. et M^{lle} Dumoutiers, concierges de l'usine à gaz de Flers. — MM. Frevet, Chesnel, Ricquier et Chevrier, engagés conditionnels au 102^e de ligne, à Mayenne. — M. Lucien Mary, d'Estry. — M. Vallée, épicière à Alençon. — M. Pellon, forgeron à la Ferté-Macé. — M. Marcellin-Lainé, de Flers. — M. Lemaitre, médecin à Périers. — M. Lefebvre, huissier à Rouen. — M^{lle} Lefebvre. — M^{lle} Lefebvre. — M. Lequillard, chauffeur. — Durand, âgé de 42 ans, de la Lande-Patry. — M^{lle} Leprince, marchande de beurre. — M. Feyrerols, conducteur du train. — M. Leduc, chauffeur, à Granville. — M. Trémoulez, pharmacien à Tinchebray. — M. Schaezle, fils du chef de gare de Caen. — M. Verger, conducteur du train.

M. Gallard, de Belle-Isle-Bégar. — MM. Alfred Mauviel et Pitel, soldats au 41^e de ligne. — M. Barré, cordier à Condé, M^{lle} Barré et M^{lle} Gabrielle Aupois. — M. Maurice Vincent, de Condé. — M. et M^{lle} Meslier, de Plaisance. — M. Lautour, contre-maître. — M^{lle} Lautour.

Parmi ces blessés, trois sont morts et quatorze étaient hier à la dernière extrémité.

La plupart de ces blessures sont très-graves. Il y a plusieurs cas de commotion cérébrale, une dizaine de fractures. Faut-il ajouter que de nombreuses amputations ont été nécessaires ?

Par une déplorable fatalité, la rencontre des trains a eu lieu au point précisément où une courbe les cachait l'un à l'autre. Les mécaniciens n'ont vu le danger que quand il était inévitable : il n'y avait plus, en effet, qu'une centaine de mètres à parcourir avant de s'aborder. Ces hommes pouvaient tenter de sauver leur vie : une chute d'un train en marche est dangereuse, on se casse bras ou jambe, mais on y trouve rarement la mort. Ces braves gens ont préféré mourir à leur poste ; ils ont consacré au travail les trois ou quatre secondes qui les séparaient de la catastrophe. On en a la preuve par l'examen des organes des deux machines : sur l'une et sur l'autre, la vapeur a été renversée.

Ce n'est pas, heureusement, le train de plaisir qui a rencontré le train de marchandises : c'est le train ordinaire n^o 54 ; le train de plaisir contenait de 900 à 1,000 personnes : les morts se fussent comptés par centaines.

On écrit de Carcassonne, 18 août :

« Ce matin, le train direct de Bordeaux à Cette a heurté un train de marchandises qui manœuvrait sur la voie réservée au train direct de la gare de Trèbes.

Le choc fut si violent que dix wagons de marchandises ont été brisés et amoncelés les uns sur les autres. La cheminée de la machine du train direct a été coupée à sa base.

Quant aux voyageurs, ils n'ont subi qu'une secousse assez forte qui a occasionné des contusions, la plupart légères, à une quinzaine d'entre eux.

L'établissement de la Monnaie de Bordeaux étant supprimé, la Monnaie de Pa-

ris reste seule chargée, aujourd'hui, de la fabrication des monnaies pour toute la France.

Par suite, le personnel de ce dernier établissement devra être augmenté, et son matériel deviendra bientôt insuffisant, car, outre qu'il est question de retirer de la circulation une certaine quantité des monnaies existantes, la fabrication utile atteint annuellement un chiffre considérable.

Il résulte, en effet, d'un tableau dressé par les soins du ministère des finances, à l'occasion de l'Exposition universelle de 1878, que les matières d'or, d'argent et de cuivre fabriquées depuis 1795 jusqu'à la fin de 1877 atteignent la somme de près de 45 milliards.

La date de 1795 a été choisie comme point de départ de ce travail, parce que c'est à cette époque que les monnaies ont commencé à être fabriquées suivant le système décimal.

En ce qui concerne les monnaies d'or, il faut remarquer que l'on n'a frappé en 1877 que des pièces de 20 fr. seulement.

L'émission correspondante à cette année s'est élevée à 255 millions 181,440 fr., soit 42,759,057 pièces.

Pour les années antérieures à 1877, voici la valeur nominale des monnaies d'or frappées depuis 1795 par nature de pièces :

Pièces de 400 francs : 44,346,400 fr. — Pièces de 50 fr. : 46,568,700 fr. — Pièces de 40 fr. : 204,432,360 fr. — Pièces de 20 fr. : 6 milliards 708,899,220 fr. — Pièces de 10 fr. : 4 milliard 43,644,640 fr. — Pièces de 5 fr. : 233,440,430 fr.

En y ajoutant la valeur des pièces de 20 francs frappées en 1877, on trouve un total général de plus de 8 milliards et demi pour l'or monnayé en France depuis 1795.

Quant à l'argent, les espèces frappées en 1877 proviennent uniquement de commandes données à la Monnaie avant la promulgation du décret du 6 août 1876, qui a suspendu la fabrication des pièces de 5 fr. Ces espèces s'élèvent à 46,464,285 fr. On n'a pas frappé de pièces d'argent d'aucun autre modèle en 1877. De 1795 à 1876, il a été frappé pour 5 milliards 540 millions de monnaie d'argent. Les pièces de 5 francs entrent dans ce chiffre pour 5 milliards ; celles de 2 francs pour 452 millions ; celles de 1 fr. pour 498 millions, et celles de 50 centimes pour 89 millions.

Enfin, le total de la valeur des monnaies de bronze de 40, 5, 2 et 1 centime s'est élevé, depuis 1795 jusqu'à ce jour, à 62 millions 702,785 fr.

On sait que les études sur la perforation d'un tunnel sous-marin destiné à relier l'Angleterre à la France ont démontré que cette entreprise a rencontré des difficultés presque insurmontables.

Le projet le plus rationnel est donc celui d'un passage à ciel ouvert. M. Vérard de Sainte-Anne démontre que les études scientifiques n'exigeront, comme durée de travail, que six à sept mois, et comme dépense, qu'un million de francs.

Les plans définitifs seront arrêtés par des commissions internationales d'ingénieurs.

Voici quelques détails statistiques sur le service des postes et télégraphes :

La longueur total du ressort de fils télégraphiques posés en France atteindra, à la fin de l'année, le chiffre de 174,500 kilomètres. Il a été depuis huit ans créé 57,000 kilomètres nouveaux.

Il y a actuellement en France, sans compter Paris, 4,824 bureaux télégraphiques.

La réforme des taxes a amené dans les correspondances une augmentation de 52 0/0 ; dans la seule année de 1878, il a été expédié en France 44,046,248 télégrammes.

Pour la poste, la réforme des taxes a produit des effets encore plus grands. Du 1^{er} mai 1878 au 1^{er} mai 1879, la poste a transporté 1,060,982,000 objets de toutes sortes, lettres, paquets, etc. ; c'est-à-dire 258 millions 854,000 de plus que l'année précédente, soit une augmentation de 27 0/0.

UNE GRANDE RÉFORME DANS L'ARMÉE DES FIERRABRAS, tel est le titre d'un pamphlet humoristique que vient de faire paraître M. HARRY ALIS, le rédacteur en chef de la Revue Moderne. Cette brochure, aussi amusante que vigoureuse-

ment écrite, est le plus spirituel et en même temps le plus grand argument contre le volontarisme d'un an. La huitième édition est sous presse, c'est dire le succès qu'a déjà obtenu ce pamphlet, surtout auprès du public parisien. Chacun voudra le connaître, et il serait à désirer que tous les Français le lussent. De nombreux et beaux dessins ajoutent encore au mérite du texte. Pour recevoir cette brochure, adresser 60 centimes à M. Jacques Rude, 34, rue d'Ulm.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS
rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

De BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdisse-

ments, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétide en se levant ou après certains plats compromettants : oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Curé N° 99,625 — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière de Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des

maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalescière m'en a sauvé complètement. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Curé N° 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PEYCLER, instituteur à Cheysson (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; BÉSSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épicerie, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^e (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS		ARRIVÉES	
DE SAUMUR	A POITIERS	A POITIERS	A ANGERS
0 h. 25 matin.	10 h. 30 matin.		
8 40 —			
1 25 soir.	4 50 soir.	10 h. 54 matin.	
4 55 —			
7 40 —	11 35 —	9 15 soir.	

DÉPARTS		ARRIVÉES	
DE POITIERS	A MONTREUIL	A SAUMUR	A ANGERS
5 h. 50 matin.	8 h. 58 matin.	6 h. 48 matin.	
10 45 —	5 14 soir.	6 25 soir.	
12 15 soir.	3 35 —	4 15 —	
6 45 —	10 22 —	11 —	

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 15 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 45.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 19 AOUT 1879.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	83	20		Crédit Foncier colonial	495			Canal de Suez	720		3 75
3 % amortissable	83	30		Crédit Foncier, act. 500 f.	690	1 25		Crédit Mobilier esp.	1185		
4 1/2 %	116	1 85		Obligations foncières 1877	386	50		Société autrichienne	600		
5 %	117	20		Soc. gén. de Crédit industriel et commercial	705			OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor	513	1		Crédit Mobilier	700	40		Orléans	386		
Dép. de la Seine, emprunt 1857	238			Crédit foncier d'Autriche	670	50		Paris-Lyon-Méditerranée	382 75		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	516			Est	730			Est	388 50		
— 1865, 4 %	535			Paris-Lyon-Méditerranée	1180			Nord	387		
— 1869, 3 %	411			Midi	862 40	5		Ouest	382 50		
— 1871, 3 %	404			Orléans	1475			Midi	481		
— 1875, 4 %	547 50			Ouest	785	5		Paris (Grande Ceinture)	389		
— 1876, 4 %	538			Compagnie parisienne du Gaz	1300			Paris-Bourbonnais	384		
Banque de France	3130			C. gén. Transatlantique	565			Canal de Suez	571		
Comptoir d'escompte	860										
Crédit agricole											

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS, GARE DE SAUMUR

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.	
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	
6 45 — — — — — (s'arrête à Angers) omnibus-mixte.	
8 — 56 — — — — — soir.	
1 — 35 — — — — —	
3 — 39 — — — — —	
7 — 15 — — — — — express omnibus.	
10 — 37 — — — — — (s'arrête à Angers).	

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.	
3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.	
8 — 31 — — — — — omnibus.	
9 — 40 — — — — — express.	
12 — 40 — — — — — omnibus-mixte.	
4 — 44 — — — — — omnibus-mixte.	
10 — 28 — — — — — express-poste.	

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

Etude de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur.

Demande en séparation de biens.

Suivant exploit de Bourasseau, huissier à Saumur, en date du dix-huit août mil huit cent soixante-dix-neuf, enregistré.

M^{me} Juliette Malécot, épouse de M. Jean Doucet, maréchal-ferrant, ayant demeuré à Saint-Cyr-en-Bourg, et actuellement à Grandfonds, commune d'Épieds.

Ayant pour avoué constitué M^e Charles-Théophile Beaurepaire, avoué-licencié près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville.

A formé sa demande en séparation de biens contre son mari.

Pour extrait, dressé par l'avoué soussigné.

Saumur, le dix-neuf août mil huit cent soixante-dix-neuf. (437) BEAUREPAIRE.

Etude de M^e BOURDAIS, notaire à Gennes.

A VENDRE

A L'AMIABLE, BELLE ET VASTE MAISON Au bourg de Chenêhutte-les-Tuffeaux.

Caves sous le roc, pavillon sur la Loire, jardin sur le coteau, vue magnifique, 8 kilomètres de Saumur, station de chemin de fer à Saint-Martin, en face, sur la rive droite. Mobilier, au gré de l'acquéreur.

On vendrait également : BELLE FERME de 40 hectares, à 4 kilomètres, bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres, bois et belle chasse.

S'adresser, soit à M^e BOURDAIS, notaire à Gennes, soit à M^e SENIL, notaire à Longué. (349)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A LOUER

PRÉSENTMENT, MAISON ET JARDIN Place du port Saint-Nicolas, n° 31.

S'adresser audit notaire ou à M^{me} BOUCHET, rue Beaurepaire, n° 41.

A VENDRE

UNE CHIENNE ÉPAGNULE Bien dressée.

S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay.

ADJUDICATION

Le dimanche 24 août 1879, à midi précis.

En la Mairie de Courchamps,

DIVERS IMMEUBLES

Appartenant aux héritiers Louis Moquin, de Courchamps.

Et notamment : Commune de Verrie, 23 hectares de landes et sapins, joignant au nord l'ancien chemin de Neigné à Saumur, et, commune d'Épieds, 3 hectares 25 ares 20 centiares de bois taillis, joignant au levant la commune d'Épieds.

S'adresser à M. BULLEAU, expert au Coudray-Macouard, ou à M^e GALBRUN, notaire. (422)

A LOUER

PRÉSENTMENT, APPARTEMENT COMPLET Au premier étage,

AVEC CAVE ET GRENIER Rue d'Orléans, 73. S'adresser dans ladite maison.

A LOUER

PRÉSENTMENT, UNE TRÈS-BELLE MAISON

Située à Saumur, rue de Bordeaux, n° 4. Précédemment occupée par M^e Le Ray, avoué.

S'adresser, pour la visiter, soit à M^e LE RAY, rue du Marché-Noir, 12, soit à M. REPOUTIER, propriétaire, rue de Bordeaux. (117)

A LOUER

PRÉSENTMENT, Ou pour la Saint-Jean prochaine, PORTION DE MAISON

S'adresser à Saint-Joseph, rue Haute-Saint-Pierre.

A VENDRE

D'OCCASION, VICTORIA PRESQUE NEUVE Très-légère.

S'attendant à un ou à deux chevaux. 20 Voitures au choix. S'adresser à VASSUR, carrossier, à Saumur. (434)

A LOUER

GRANDE ET BELLE CAVE

Hors d'inondation,

Rue de l'Hotel-Dieu, n° 1.

S'adresser à M. E. PLESSIS, même maison.

CAFÉ DE LA PAIX

ON DEMANDE DE SUITE un garçon d'office capable.

NOUVEAUTES

M. GABORIT demande un apprenti.

MM. CHANLOUINEAU et MAURICE demandent un apprenti.

LIBRAIRIE AUDOT

LEBROC et Cie, Successeurs,

8, rue Garancière, Paris.

VIENT DE PARAÎTRE :

L'ART DU CONFISEUR MODERNE

A l'usage des Confiseurs et des Ménagères,

Par BARBIER-DUVAL, confiseur à Nancy.

MÉDAILLE DE 1^{re} CLASSE.

In-18 Jésus, 825 pages, illustré de 108 figures.

Prix : 2 francs.

INCONTINENCE D'URINE

DES ENFANTS.

Guérison par le traitement du docteur BEAUFUME, de Châteauroux.

Traitement gratuit pour les pauvres.

LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Paraissant tous les samedis

AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES

3 fr. par an.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage. Une jurisprudence rurale. Des recettes hygiéniques et d'économie domestique. Ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.

Administration : 18, rue Dauphine, à Paris.

UN FRANC PAR AN

Le seul journal financier qui publie la liste officielle des tirages de toutes les Valeurs françaises et étrangères. LE PLUS COMPLET (16 pages de tirages) LE MEILLEUR RENSEIGNEMENT. Une causerie financière, par le Baron LOUIS, une revue de toutes les Valeurs, les tirages, les coupons, le Prix exact des Coupons, leurs tirages sans exception, des documents inédits; la cote officielle de la Banque et de la Bourse.

Le Moniteur des Valeurs à Cote

IL DONNE : On s'abonne à Paris : 17, rue de Londres. NOTA : Le prix de l'abonnement peut être envoyé en timbres-poste ou en mandat.

Thés CHOCOLAT Vanille

Qualité supérieure

GUÉRIN-BOUTRON

PARIS

Santé : 1 fr. 60; 1 fr. 80; 2 fr. et 2 fr. 50 le 1/2 kil. — Vanille : 2 fr. 2 fr. 50 et 3 fr. le 1/2 kil.

THÉS NOIRS mélange extra, qualité supérieure : 1 fr. 50; 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.

A SAUMUR, chez MM. Trouvé, confiseur, GARBEAU-RATOUIS, MOLLY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie. (238)

Maison J.-P. LAROZE & C^{ie}, Pharm^{ie} 2, RUE DES LIONS-SAINT-PAUL, PARIS.

Sirop Laroze

D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES

Ce Sirop, reconnu par tous les médecins comme le tonique et l'antispasmodique le plus efficace, est ordonné avec succès depuis 40 ans pour combattre :

Gastrites, Dyspepsies, Gastralgies, Digestions lentes, Douleurs et Crampes d'Estomac, Constipations opiniâtres.

PRIX DU FLACON : 3 FRANCS.

Dentifrices Laroze

AU QUINQUINA, A LA PYRÈTHRE ET AU GAÏAC

Indispensables pour arrêter ou prévenir la Carie, empêcher le Ramollissement des Gencives et calmer instantanément les Douleurs ou Rages de dents.

ÉLIXIR, le flacon, 3 fr. et 1 fr. 50. — POUVRE, la Boîte, 2 fr.; le flacon, 1 fr. 25.

OPIAT, le Pot, 1 fr. 50.

DÉPÔT A PARIS : 26, Rue Neuve-des-Petits-Champs, 26

ET DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES ET PARFUMERIES DU DÉPARTEMENT.